



CTL du 27 Février 2017

Déclaration liminaire

Monsieur le Président,

Depuis 13 ans, plus de 35 000 emplois ont été supprimés à la Direction Générale des Finances Publiques.

Dans le même temps, les charges de travail, les demandes de délais ou de renseignements n'ont cessé d'augmenter. Quant aux budgets ils ne cessent de diminuer.

La situation est dramatique : agents débordés, stressés, au bord de la rupture, services supprimés ou réorganisés, un accueil limité, des usagers éloignés.

Les sujets à l'ordre du jour de ce CTL s'inscrivent dans la droite ligne des aspirations gouvernementales : réduction des budgets et désintégration du Service Public.

Concernant la modification du règlement intérieur du CTL de la DDFIP du Pas-de-Calais, la CGT Finances Publiques reste, plus que jamais attachée au respect de la démocratie, du droit syndical et des représentants élus des personnels.

Changer les règles de fonctionnement, en cours de mandat est tout à fait inacceptable.

Avec moins de moyens, les élus auront moins de possibilités d'accomplir leur mandat dans les conditions satisfaisantes pour la défense des droits et garanties des personnels.

Avec toujours moins de moyens, c'est une réduction de l'accès au service public, l'accroissement de l'inégalité de traitements des citoyens qui est en marche.

Les réformes et restructurations en cours, combinées aux destructions massives d'emplois ininterrompues, n'ont d'autre objectif que de remettre en cause l'existence même de la DGFIP en tant qu'administration d'État à réseau déconcentré, la notion de service public de proximité étant progressivement vidée de son sens.

Dans ce contexte, la politique globale de l'accueil est en première ligne dans le cadre de la réorganisation en profondeur du réseau de la DGFIP, mais

surtout de la gestion des vacances et des suppressions d'emplois :

- *Accueil sur rendez-vous, afin de diminuer de 1/3 la réception physique dite « inutile »*
- *Généralisation et renforcement du rôle des plates-formes à distance, Centres Impôts services (CIS), Centres de Prélèvements Services (CPS) et des Centres de Contact (CDC).*
- *Développement de l'e-administration.*

L'un des départements expérimentateurs de l'accueil sur rendez-vous (l'Aube) a totalement supprimé l'accueil sans rendez-vous... la volonté de la DGFIP est de désintoxiquer les usagers du guichet.

Supprimer la réception du Public, c'est faciliter la fermeture des sites et la réduction de notre maillage territorial.

Pour la CGT Finances Publiques, cette attitude de la Direction Générale, tant dans la forme, par la précipitation du calendrier et l'absence réelle de concertation avec les personnels et leurs représentants, que sur le fond, par la destruction du réseau de proximité de la DGFIP, est inacceptable.

Enfin, simple coquille ou déjà émanation d'une passation de pouvoir programmée, le « au niveau de la DDFIP de la Manche », de la synthèse du fonctionnement de l'outil de prise de rendez-vous par type d'utilisateur, ne nous fera pas oublier la spécificité de l'accueil dans le département du Pas-de-Calais.

Il nous amène, monsieur le Président, à quelques jours de votre départ, à vous souhaiter, au nom de la CGT Finances Publiques du Pas-de-Calais, une longue et fructueuse retraite.

Les représentants de la CGT Finances Publiques

René QUIDE
Titulaire

Christian MAILLIET
Expert